

# Le Lien



**LE JOURNAL MUNICIPAL DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!**



Téléphone : 418-854-2260

Site Internet : [www.saintlouisduhaha.com](http://www.saintlouisduhaha.com)

Courriel : [municipalite@saintlouisduhaha.com](mailto:municipalite@saintlouisduhaha.com)

Facebook : Municipalite Saint-Louis du Ha Ha

Conception et rédaction : Diane Bossé

---

---

## AMÉNAGEMENT DE LA NOUVELLE PISTE DE PUMPTRACK (BMX)



La municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! est heureuse d'offrir depuis quelques temps aux amateurs de BMX, cette nouvelle piste qui répondra à leurs besoins.



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

95, rue Saint-Charles  
Saint-Louis-du-Ha! Ha!, Témiscouata, (Québec) G0L 3S0  
Téléphone : 418-854-2260 Télécopieur : 418-854-0717

**Le 8 septembre 2020**

### **PROJET ORDRE DU JOUR**

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Conformité du quorum
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Période de questions (sur les points inscrits à l'ordre du jour seulement)
- 5- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020
- 6- Suivi des dossiers
- 7- Approbation des comptes et déboursés
- 8- Correspondance
- 9- Adoption du règlement 411 des véhicules lourds
- 10-Adoption pour équipement fibre optique Caserne
- 11-Adoption pour dérogation mineure 163 Rang Beauséjour
- 12-Adoption pour renouvellement AFBSL
- 13-Adoption pour lignes de rue
- 14-Adoption pour règlement d'emprunt règlement 404 (rue Pelletier)
- 15-Acceptation Projet MADA Parc Chanterelle
- 16-Adoption pour lotissement rue Madgin
- 17-Varia
- 18-Période de questions
- 19-Levée de l'assemblée

# Infos de votre mairesse

CitoyenNEs,

Je commence mon mot en vous souhaitant une bonne rentrée scolaire à tous, aux enseignantEs, aux personnels de soutien, aux étudiantEs ainsi qu'à nos organismes. Cette année, les gens vivront une rentrée particulière.

Pour ce qui est de la municipalité, toutes les démarches sont en place afin de respecter les mesures sanitaires de la direction de la santé publique. Mme Diane Bossé s'assurera du bon fonctionnement.

La piste de BMX est prête à l'utilisation, si vous avez des suggestions avant l'asphaltage l'an prochain, vous pouvez en faire part à Mme Diane Bossé coordonnatrice en Loisirs ou Monsieur Dave Hammond animateur au centre des Loisirs. Toutes suggestions seront analysées.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à madame Dominique Michaud, nouvellement entrée en poste à la direction de la municipalité. Le conseil municipal, les employéEs municipaux sont heureux que tu sois avec nous dans cette belle aventure.

La séance de conseil sera le 8 septembre prochain à 20H00 à la salle municipale. Le port du masque est obligatoire et la séance se fera avec distanciation.

Votre maire,  
Sonia Larrivée,  
Élue au suffrage universel

# SAVIEZ-VOUS...

## FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

En raison du congé de la fête du Travail, le bureau municipal sera fermé lundi le 7 septembre 2020. Le bureau sera ouvert mardi le 8 septembre dès 8h30.

---

## VERSEMENT DE TAXES

N'oubliez pas votre cinquième versement de taxes municipales pour le 15 septembre. Merci de votre collaboration !

---



## VIDANGE D'INSTALLATIONS SEPTIQUES

La Régie intermunicipale des Déchets de Témiscouata va procéder entre le 7 au 19 septembre aux vidanges d'installations septiques dans la municipalité. Les propriétaires concernés, vous avez déjà reçu un avis par la poste dans la semaine du 24 août dernier qui confirme que vous allez être vidangé.

Pour que la vidange soit réalisée dans les meilleures conditions, tous les couvercles de fosses septiques ou des puisards doivent être accessibles, c'est-à-dire dégagés de tout obstacle, terre, gazon, etc.

Si le propriétaire souhaite être présent, il peut prendre un rendez-vous auprès de l'entrepreneur. Si vous avez des questions, vous devez communiquer auprès de la RIDT au 418-853-2615 poste 1.

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS : ANNULÉE

### IMPORTANT

Il n'y aura pas de collecte d'encombrants cet automne. Vous devez aller porter vos encombrants à l'écocentre du Témiscouata-sur-le-Lac secteur Cabano.

---

## COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le comité d'urbanisme de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! est à la recherche d'une personne qui aimerait s'impliquer au sein de son comité de travail.

Le rôle du comité consultatif d'urbanisme est composé de résidents et de deux conseillers municipaux qui ont le mandat de donner des recommandations en matière d'urbanisme au conseil municipal.

Si vous avez le goût de vous impliquer et de relever des défis, vous devez communiquer auprès de madame Lise Beaulieu au 418-854-2260.

---

## VENTE DE GARAGE AU PROFIT DE LA FABRIQUE

Au début du mois d'octobre, il y aura une vente de garage au profit de la Fabrique de Saint-Louis-du-Ha! Ha! Ceux et celles qui voudraient se départir de certains objets vous devez contacter monsieur Raynald Dancause au 418-854-1146.

Merci de votre générosité !

# Organismes et loisirs

## RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

À compter de mercredi 16 septembre 2020, la bibliothèque municipale ouvrira pour les usagers en nombre réduit, permettant de circuler à nouveau dans les rayons, dans le respect des consignes sanitaires soit en portant le couvre-visage et en se désinfectant les mains à l'entrée. Un maximum de 3 personnes à la fois à l'intérieur pour une période maximale de consultation pour tous de 15 minutes. Aucun bouquinage sur place.

Les heures d'ouverture sont de 13h30 à 15h00 et de 19h00 à 20h30.

Nous sommes à la recherche de bénévoles qui aimeraient s'impliquer au niveau de bibliothèque. Pour information : Diane Bossé au 418-854-2260.

---

## CERCLE DE FERMIÈRES

Le cercle de Fermières vous invite lundi le 14 septembre 2020 à 13h30 à la salle municipale à leur assemblée générale (AGA) suivie de la réunion mensuelle. Bienvenue à tous nos membres et si vous êtes intéressées à devenir membre du cercle, il nous fera plaisir de vous accueillir à cette rencontre tout en respectant la distanciation physique et le port du couvre visage est obligatoire.

Au plaisir de vous y rencontrer en grand nombre.

---

## CHEVALIERS DE COLOMB

Les Chevaliers de Colomb vous invitent à leur réunion mensuelle, le jeudi 10 septembre 2020 à 19h30 à la salle municipale de Saint-Louis-du-Ha! Ha! avec distanciation physique et le port du couvre visage est obligatoire.

---

## CLUB DES 50 ANS ET PLUS

La réunion générale annuelle (AGA) aura lieu mercredi 23 septembre 2020 à 13h00 à la salle municipale avec la distanciation physique et le port du couvre visage est obligatoire.

Bienvenue à tous nos membres.

---

## PRESBYTÈRE « MAISON DU PARTAGE »

Le comité presbytère « Maison du partage » est à la recherche de deux personnes pour combler les postes au sien de son comité. Si vous êtes intéressés à vous impliquer, communiquez avec Sonia Larrivée au 418-894-4192.

---

## CATÉCHÈSE

Je suis à la recherche d'une personne qui pourra prendre en charge la catéchèse pour les enfants de notre paroisse. Si vous voulez que les parcours catéchétiques puissent se donner encore à Saint-Louis-du-Ha! Ha!, on doit se mobiliser et trouver quelqu'un pour s'en occuper. Je suis prête à accompagner la ou le nouveau bénévole. Veuillez me contacter au 581-337-3492.

## PROCÉDURES DE FONCTIONNEMENT DANS LES LIEUX PUBLICS MUNICIPAUX

La municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! aimerait informer tous ces citoyens sur les procédures de fonctionnement en lien avec les mesures de prévention dans les lieux publics municipaux. Ces procédures s'appliquent aux gens qui désirent faire une location soit à la salle municipale ou au gymnase (centre communautaire) qu'aux organismes / comités pour des réunions ou activités.

**Avant d'entrer dans les lieux publics, vous devez porter le couvre visage et vous désinfecter les mains aux endroits indiqués près de l'entrée. Le couvre visage est enlevé seulement quand vous êtes assis et que vous respectez la distanciation physique. Il est remis dès que vous vous relevez de votre chaise soit pour aller à la salle de bain ou que vous quittez les lieux.**

### Distanciation physique dans les lieux publics

**La distance de 2 mètres** (6 pieds) est nécessaire entre les personnes, autant dans les lieux publics intérieurs que extérieurs. **La distance de 1.5 mètre** entre les personnes s'applique seulement dans les lieux où les personnes sont assises, immobiles et parlent peu ou pas.

Dans les lieux où il y a une circulation accrue, telle que les aires communes ou les files d'attentes, la distance à respecter entre les personnes demeurera 2 mètres. Dans ces circonstances, **le port du masque ou couvre visage** est obligatoire avant d'entrer dans les lieux intérieurs pour les personnes de 10 ans ou plus et il est recommandé dans les lieux extérieurs publics.

### Activités physiques et sportives individuelles ou de groupe pratiqué à l'intérieur et à l'extérieur

**La distance de 2 mètres** (6 pieds) est nécessaire entre les participants qui ne vivent pas sous le même toit.

L'utilisation de couvre-visage n'est pas obligatoire lors de la pratique d'activités sportives, de loisir ou de plein air, s'il gêne la capacité de respirer lors de l'effort et si la distanciation physique est respectée.

Utiliser, autant que possible, son propre matériel ou équipement. Si le matériel est partagé entre les participants, il faut le désinfecter, autant que possible, suite à l'utilisation. Avant et après l'activité, c'est important de se laver les mains pendant 20 secondes avec du savon ou avec une solution hydroalcoolique.

### Centre des loisirs

Pour les amateurs de cartes et pour l'accessibilité à la table de pool, tables de ping-pong, table de babyfoot et autres.

Comme ces activités impliquent le partage de matériel et ne permettent pas de respecter en tout temps la distanciation physique de 2 mètres entre les participants (exemple : les personnes doivent se rapprocher pour piéger/échanger des cartes, se déplacer autour des tables pour effectuer leurs mouvements), la santé publique ne peut malheureusement pas recommander en ce moment la reprise de ces activités.

La distanciation physique étant la mesure de prévention de la transmission du virus la plus efficace connue à ce jour, les autres mesures sanitaires (ex : le port du couvre visage ou l'hygiène des mains) ne peuvent pas la remplacer.

# COMPORTEMENTS ET RÈGLES D'UTILISATION

## PISTE DE PUMPTRACK (BMX)

La municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! invite tous les adeptes de PUMPTRACK (BMX) à venir utiliser la nouvelle piste. Voici quelques règles de sécurité et de comportements.

### Pour votre sécurité

- les enfants âgés de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- l'accès à la piste de pumptrack est uniquement réservé aux vélos de type BMX.
- tous autres types de vélo appropriés sont autorisés sur le site.
- tout autre véhicule ou activité sont interdits (véhicules à moteur, motocyclette, vélos électriques, planche à roulotte..).
- **le port du casque, des gants couvrant les extrémités des doigts, chaussures fermées, chandails à manches longues et pantalon long sont OBLIGATOIRES et genouillères et de coudières sont RECOMMANDÉES.**
- l'utilisation de la pumptrack se fait sous l'entière responsabilité des usagers.
- les utilisateurs doivent avoir un comportement respectueux et ne pas mettre en danger la sécurité des autres.
- sur la piste, visualisez votre ligne et adaptez votre vitesse afin d'éviter en collision avec un autre adeptes.
- ne surestimez pas votre niveau.
- les dépassements sont interdits.
- la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! n'est pas responsable du matériel perdu, volé ou endommagé.



### Comportements et règles d'utilisation

- vérifiez l'état de votre vélo : un vélo mal entretenu pourra être retiré;
- il est interdit d'effectuer du remodelage des obstacles existants ou de modifier la piste.
- les usagers devront veiller au respect de la propriété des lieux en jetant les déchets dans les installations prévues à cet effet.
- piste fermée lorsqu'il pleut ou que celle-ci est mouillée.
- toutes nourritures et consommations de boissons alcoolisées sont interdites sur le terrain.
- interdit aux chiens sur la piste.

Pour signaler un bris, une détérioration ou un obstacle compromettant la sécurité, veuillez aviser la municipalité au 418-854-2260.

En cas d'urgence, veuillez faire le 911.

<b>Dimanche</b>	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>	<b>Samedi</b>
		1 <sup>er</sup>	2	3	4	5
6	7 <b>FERMÉ</b>  Bureau municipal congé Fête du travail	8 Séance du conseil municipal à 20h00 à la salle municipale avec la distanciation physique et le port du couvre visage	9	10 Réunion des Chevaliers de Colomb à la salle municipale à 19h30 avec distanciation sociale et le port du couvre visage	11	12
13	14 AGA et suivi de la réunion des fermières à 13h30 à la salle municipale avec distanciation sociale et couvre visage	15 Vie Active de 13h30 à 16h00 à la salle municipale  5 <sup>e</sup> versements de taxes	16 Bibliothèque 13h30 à 15h00 et de 19h00 à 20h30	17 Début des cours de Gym cerveau à 13h00 à la salle municipale avec distanciation sociale et le port du couvre visage est obligatoire	18	19
20	21	22 Vie Active de 13h30 à 16h00 à la salle municipale	23 AGA du Club des 50 ans et + à 13h00 à la salle municipale avec distanciation sociale et le port du couvre visage est obligatoire  Bibliothèque 13h30 à 15h00 et de 19h00 à 20h30	24	25	26
27	28	29 Vie Active de 13h30 à 16h00 à la salle municipale	30 Bibliothèque 13h30 à 15h00 et de 19h00 à 20h30			